

2024-2025

RAPPORT ANNUEL

Musée canadien de l'immigration du Quai 21



Photo d'archive, vers 1953, [DI2013.1565.4]



Canadian Museum of Immigration at Pier 21
Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Canada

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

1055, chemin Marginal
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 4P7

T : 902-425-7770

F : 902-423-4045

Numéro sans frais : 1-855-526-4721

www.quai21.ca

info@quai21.ca

Publié par le Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Cat. N° CC521E-PDF

ISSN 1925-9832

© Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Table des matières

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE.....	3
MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION	4
À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21...	5
MANDAT, RÔLE ET CADRE LÉGISLATIF.....	6
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
DIRECTION ET PERSONNEL.....	8
RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES.....	9
PRINCIPALES PRIORITÉS STRATÉGIQUES	9
RÉSULTATS	10
RAPPORT DE GESTION	14
ÉTATS FINANCIERS.....	19
RAPPORT ANNUEL SUR LA PUBLICATION	
 D'INFORMATIONS RELATIVES AU CLIMAT (NON AUDITÉ)	55

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du conseil d'administration, je suis fière de vous présenter le rapport annuel 2024-2025 du Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

Le Musée a un rôle essentiel à jouer dans le Canada d'aujourd'hui. Les nouveaux arrivants ont apporté et apportent encore d'incroyables contributions à notre culture, à notre économie et à notre mode de vie; l'immigration a façonné l'identité canadienne. Partager les nombreuses histoires des personnes, des familles et des groupes qui sont venus au Canada favorise la compréhension, l'empathie et la cohésion sociale. Ainsi, nous garantissons que le passé peut éclairer notre avenir.

Les expositions, les programmes et les offres numériques du Musée donnent vie à notre histoire, en humanisant le processus d'immigration et en mettant en lumière la diversité des expériences d'immigration, des plus difficiles aux plus triomphales. Chaque Canadien et Canadienne a un lien avec l'immigration. Notre objectif est donc que chacun et chacune puisse se reconnaître dans le travail du Musée et y voir sa propre expérience.

Ce travail a un impact national. Qu'il s'agisse d'expositions itinérantes, de balados produits par le Musée, d'outils d'apprentissage numériques, de visites virtuelles sur le terrain ou de collaboration avec des chercheurs d'universités et d'autres institutions, le rayonnement du Musée va bien au-delà des murs du Quai 21.

Je tiens à remercier le personnel, les bénévoles et la direction du Musée pour leur travail dévoué. Je tiens également à remercier mes collègues administrateurs pour leur perspicacité et leur supervision. Enfin, et surtout, je tiens à remercier les nombreux donateurs, supporteurs et partenaires du Musée pour leur générosité et leur collaboration.

Le Musée reste déterminé à être financièrement responsable et à rendre des comptes à la population canadienne dans l'accomplissement de son importante mission.



Cynthia Price Verreault,
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION

L'année 2024-2025 marquait un point tournant important. Voilà vingt-cinq ans que le Musée — qui était alors un site d'interprétation, pas encore une société d'État — a ouvert ses portes aux visiteurs. En novembre 2024, Sherry Porter, qui a pris la présidence immédiatement après l'ouverture du bâtiment, a pris la parole lors de notre dîner-bénéfice *Canadien fascinant*. Dans son discours, elle est revenue sur les 25 premières années du Musée, mais surtout, elle a invité son public à imaginer comment le Musée pourrait aller de l'avant au cours des 25 prochaines années.

Et nous comptons bel et bien aller de l'avant; nous changerons et nous évoluerons. Certains de ces changements semblent minimes, mais les changements graduels s'accumulent d'année en année.

Voici quelques changements que j'aimerais souligner et qui ont eu lieu cette année.

Nous avons continué à supprimer les obstacles et à améliorer l'accessibilité du Musée, en atteignant tous les objectifs identifiés pour cette année dans le plan d'accessibilité.

Notre nouvelle chronologie numérique a été lancée en ligne. Elle présente non seulement une chronologie de l'histoire de l'immigration au Canada, mais aussi une chronologie distincte de l'histoire des peuples autochtones sur le territoire aujourd'hui connu sous le nom de Canada, y compris l'impact de la colonisation et du peuplement.

Nous avons terminé l'installation d'un nouveau système de gestion du contenu qui stocke et contrôle les vidéos, les images et l'audio utilisés sur les nombreux écrans de nos expositions principales.

Le Musée s'efforce également de devenir plus écologique. Le premier rapport annuel de divulgation financière du Musée sur le climat est inclus dans un addendum au présent rapport annuel. Le rapport suit le cadre recommandé par le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) du Conseil de stabilité financière, comme l'exige le gouvernement du Canada.

À la fin de l'année, nous finalisons notre nouvelle exposition spéciale, *à la table : le goût de l'immigration*. Cette exposition restera au Musée jusqu'en janvier 2026 avant de voyager dans des musées partenaires et des lieux du Canada pendant au moins cinq ans, prenant ainsi le relais de notre précédente exposition itinérante, *Refuge Canada*, qui est en route depuis 2019.

Notre 25^e anniversaire nous a donné l'occasion de réfléchir au chemin que nous avons parcouru et à la direction que nous prenons. Les changements de cette année reflètent nos efforts constants pour que le Musée reste réactif, pertinent et responsable. Pour l'avenir, nous restons déterminés à partager les expériences des immigrants et à rapprocher les gens par des récits, la compréhension et le dialogue sur le passé, le présent et l'avenir du Canada.


Marie Chapman,
Chef de la direction

À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une société d'État fédérale. Sa mission est d'explorer le thème de l'immigration au Canada afin d'améliorer la compréhension du public sur les expériences des immigrants arrivant au Canada, le rôle vital de l'immigration à la croissance du Canada et les contributions des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.

D'un hangar d'immigration à un musée national

Le Quai 21 est un lieu historique national qui, entre 1928 et 1971, a accueilli près d'un million d'immigrants en quête d'opportunités, de sécurité et d'une nouvelle vie au Canada. Parmi eux se trouvaient des réfugiés, des personnes évacuées, des épouses de guerre et des personnes déplacées. Ces personnes ont contribué de façon incommensurable au mode de vie canadien et à la croissance de la nation canadienne.

Le Quai 21 a joué un autre rôle clé pendant la Seconde Guerre mondiale en devenant un fournisseur vital de ressources et de personnel.

En 1971, le Quai 21 a cessé d'opérer comme l'un des principaux terminaux d'immigration du Canada en raison de la diminution du nombre d'immigrants qui arrivaient par la mer. Son héritage était destiné à perdurer, cependant.

La Société du Quai 21, un organisme sans but lucratif, a rouvert le bâtiment le 1^{er} juillet 1999 en tant que centre d'interprétation, afin d'honorer les personnes qui ont franchi ses portes et afin de souligner l'importance de l'immigration tout au long de l'histoire du Canada.

En février 2011, le bâtiment est devenu le Musée canadien de l'immigration du Quai 21, le seul musée national dans le Canada atlantique. En juin 2015, le Musée a été agrandi, rendant hommage non seulement à l'histoire importante du Quai 21, mais aussi aux récits d'immigration de tout notre pays.

MANDAT, RÔLE ET CADRE LÉGISLATIF

Le 25 novembre 2010, la législation visant à créer le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est entrée en vigueur. En vertu de la *Loi sur les Musées*, le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une entité juridique distincte appartenant entièrement à l'État. Il fonctionne de façon indépendante du gouvernement dans ses opérations, ses activités et sa programmation quotidiennes.

Les amendements à la *Loi sur les Musées* créant le mandat du Musée :

Explorer le thème de l'immigration au Canada afin d'améliorer la compréhension du public sur les expériences des immigrants arrivant au Canada, le rôle vital de l'immigration à la croissance du Canada et les contributions des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.

En sa qualité de société d'État et de membre du portefeuille du Patrimoine canadien, le Musée contribue également à l'atteinte des objectifs généraux de politique du gouvernement fédéral. Le mandat d'intérêt public du Musée est stipulé ainsi dans le préambule de la *Loi sur les Musées* qui énonce que : « Chaque [musée national] :

- a) joue un rôle fondamental, seul ou en collaboration avec d'autres musées ou institutions analogues, dans la conservation et la promotion, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, du patrimoine du Canada et de tous ses peuples, de même que dans la constitution de la mémoire collective de tous les Canadiens et Canadiennes et dans l'affirmation de l'identité canadienne;
- b) représente tant une source d'inspiration et de connaissance qu'un lieu de recherche et de divertissement qui appartient à tous les Canadiens et Canadiennes, et offre dans les deux langues officielles un service essentiel à la culture canadienne et accessible à tous. »

Le Musée est gouverné par le Cadre de gouvernance et de responsabilité des sociétés d'État créé en vertu de la Partie X de la *Loi sur l'administration des finances publiques*. Le Musée est également tenu de se conformer à une série de dispositions prévues par d'autres lois, notamment la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur les langues officielles* et le *Code canadien du travail*, pour n'en nommer que quelques-unes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Musée sert d'instance de gouvernance du Musée et est responsable devant le Parlement canadien de l'intendance du Musée par l'entremise du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles. Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique générale, de la supervision et de l'évaluation des performances de la chef de la direction.

La *Loi sur les Musées* prévoit un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les administrateurs continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite. Le conseil est soutenu par les comités suivants :

Un **comité exécutif et financier**, chargé d'approuver les états financiers trimestriels au nom du conseil d'administration et de prendre des décisions entre les réunions du conseil d'administration si le quorum du conseil d'administration ne peut être atteint en temps opportun.

Un **Comité de vérification et de surveillance du risque**, chargé, entre autres, des tâches prescrites à la section 148 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Un **Comité de ressources humaines, de gouvernance et de nomination**, afin d'offrir une direction stratégique et une supervision à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance du Musée.

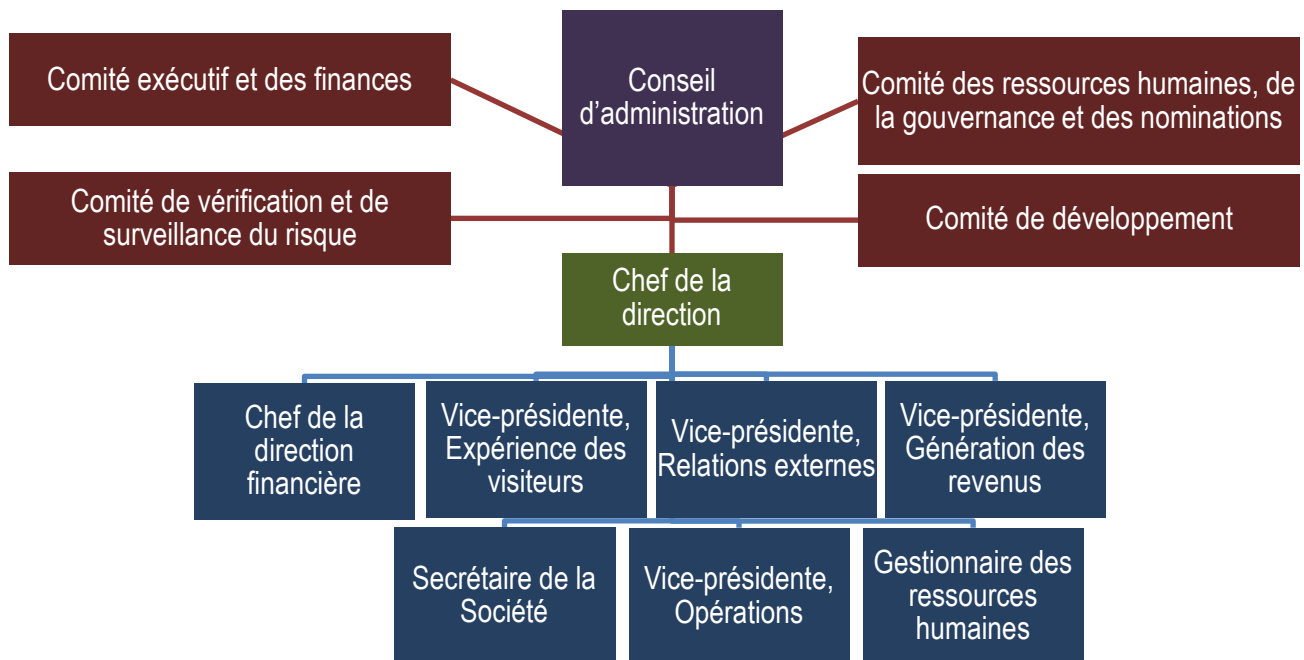
Un **comité de développement**, qui assure l'orientation stratégique et la supervision des efforts de collecte de fonds et de développement du Musée.

Administrateurs

Conseil d'administration	Résidence	Date de nomination	Expiration du mandat
Cynthia Price Verreault, Présidente	Montréal (Québec)	2024-03-03	2028-03-02
Vivek Sood, Vice-président	Halifax (Nouvelle-Écosse)	2024-03-04	2028-03-03
Sarah Crawford	Toronto (Ontario)	2023-05-31	2027-05-30
Salima Ebrahim	Edmonton (Alberta)	2018-06-01	2025-09-28
Omar Farouk	Brampton (Ontario)	2019-07-01	2025-09-14
David Goldbloom	Toronto (Ontario)	2024-02-02	2028-02-01
Sara Hradecky	Victoria (Colombie-Britannique)	2023-10-06	2027-10-05
Mona Kumar	Mississauga (Ontario)	2018-06-01	2025-09-28
Alison Murawsky	Saskatoon (Saskatchewan)	2024-08-28	2028-08-27
Catherine Woodman	Halifax (Nouvelle-Écosse)	2023-05-04	2027-05-03
Postes vacants (1)			

DIRECTION ET PERSONNEL

Alors que le conseil d'administration est responsable des résultats et des activités commerciales du Musée, la chef de la direction, avec l'appui de son équipe de la haute direction, est responsable de l'administration quotidienne du rendement du Musée ainsi que de l'atteinte des objectifs.



L'équipe de la haute direction

Marie Chapman, Directrice générale/Chef de la direction

Kendall J. Blunden, CPA, CA, Chef de la direction financière

Ashley MacPherson, Vice-présidente, Opérations

John Murray, Gestionnaire des ressources humaines

Emma Roach, Secrétaire générale et chef du personnel

Carrie-Ann Smith, Vice-présidente, Expérience des visiteurs

Jennifer Sutherland, Vice-présidente, Relations externes

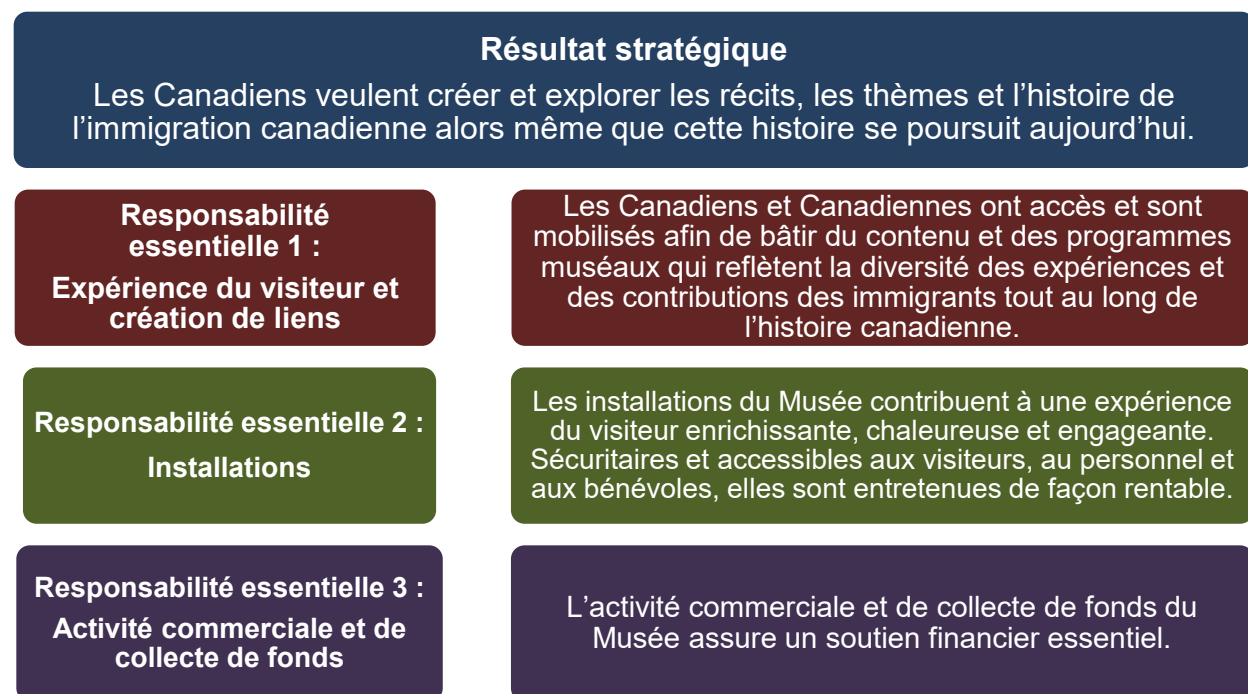
Fiona Valverde, Vice-Présidente, Génération des revenus

À la fin du mois de mars 2025, le Musée employait l'équivalent de 53 employés à temps plein, avec trois postes vacants. En plus de son personnel hautement engagé et dévoué, le Musée bénéficie d'un important réseau de fidèles bénévoles.

RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES

Conformément à la Politique sur les résultats du gouvernement du Canada (1^{er} juillet 2016), le Musée a adopté trois responsabilités essentielles. Ces responsabilités, de même que les services internes, appuient l'objectif stratégique général du Musée. Elles sont dérivées de son mandat législatif.

L'orientation stratégique du Musée tire de son mandat et de sa vision les objectifs et priorités stratégiques suivants :



PRINCIPALES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration et la haute direction ont défini **cinq priorités stratégiques** à partir de la mission et de la vision du Conseil d'administration.

1. **Diriger un musée exceptionnel et pertinent**, de portée pancanadienne, partageant des collections et des programmes diversifiés et significatifs.
1. **Assurer un accès amélioré pour tous les publics** sur place, sur la route et en ligne.
2. **Construire et entretenir des partenariats exceptionnels** en s'engageant avec d'autres pour amplifier nos missions complémentaires.
3. **Se faire le champion d'une équipe inclusive**, agile, réactive et collaborative.
4. **Servir de société d'État modèle**, financièrement responsable, durable et entièrement redevable à la population canadienne.

RÉSULTATS

Les résultats pour l'exercice 2024-2025 sont les suivants :

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : Diriger un musée exceptionnel et pertinent, de portée pancanadienne, partageant des collections et des programmes diversifiés et significatifs.

Appuie la responsabilité essentielle 1 : Expérience du visiteur et création de liens

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE CONTENU

But : Le contenu du Musée explore le thème de l'immigration canadienne et la contribution de tous les immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada, et les Canadiens ont un meilleur accès à la collection, aux programmes et à l'expertise du Musée.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2025

- 100 nouvelles fiches de collection sont rendues accessibles en ligne.
- Le catalogage suit le rythme des nouvelles acquisitions et l'arriéré de plus de 350 documents est catalogué.
- Les nouvelles acquisitions reflètent les priorités du plan de développement des collections en se concentrant sur les groupes d'immigrants sous-représentés ou non représentés.

Terminé en date du 31 mars 2025

- 100 enregistrements numériques ont été ajoutés en ligne. Le nombre total d'articles de la collection disponibles en ligne était de 11 150.
- 303 articles catalogués. Un arriéré de 312 dossiers subsiste.
- 42 nouvelles acquisitions répondent aux priorités du plan de développement des collections.

INTERPRÉTATION ET CRÉATION DE LIENS

But : Les expositions et la programmation sont innovatrices, intéressantes, portent à réflexion, et reflètent la diversité des expériences immigrantes au Canada.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2025

- La deuxième exposition itinérante et temporaire du Musée, *Refuge Canada*, est réservée dans des lieux à travers le Canada jusqu'en 2025-2026.
- Continuer la planification et le développement de la troisième exposition itinérante du Musée, dont le lancement est prévu sur place en 2025-2026 et sous forme d'exposition itinérante en 2026-2027.
- La programmation publique continue d'intéresser le public local et national en s'associant à des particuliers, à des groupes communautaires et à des institutions. Objectif : 30 programmes publics (y compris des événements en personne, en ligne et hybrides) avec 11 000 participants.
- Mise en œuvre et migration du système de gestion du contenu d'exposition.

Terminé en date du 31 mars 2025

- L'exposition *Refuge Canada* est entièrement réservée et contractée dans des sites à travers le Canada jusqu'à sa retraite en janvier 2026.
- Le développement de la troisième exposition itinérante, *à la table : le goût de l'immigration*, se déroule selon le calendrier et le budget prévus.
- Le Musée a organisé 29 programmes auxquels plus de 16 477 personnes ont participé.

- Le nouveau système de gestion du contenu d'exposition est opérationnel.

EXPÉRIENCE DES VISITEURS

But : Le Musée bénéficie d'une sensibilisation, d'un soutien et d'une fréquentation accrus de la part du public.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2025

- Objectif de fréquentation de 67 500 visiteurs payants, sur la base de la fréquentation avant la pandémie. Les autres objectifs comprennent 4 500 élèves payants sur place, 30 excursions virtuelles pour atteindre 900 élèves, 24 000 visiteurs au Centre d'histoire familiale Banque Scotia, 35 400 demandes de recherche et 625 000 visiteurs en ligne uniques.
- La nouvelle application de chronologie numérique en ligne, *Immigration et impact*, est consultée 100 000 fois.
- Les visiteurs sont satisfaits ou très satisfaits de leur expérience globale.

Terminé en date du 31 mars 2025

- La fréquentation sur place n'a pas atteint les objectifs fixés, avec 56 134 visiteurs payants au Musée. Il y a eu 4 317 élèves payants sur place, 30 excursions virtuelles pour 1 110 participants, 25 559 visiteurs au Centre d'histoire familiale Banque Scotia, ainsi que 40 642 demandes de recherche. Les objectifs de fréquentation en ligne ont été dépassés, avec 727 454 visiteurs uniques.
- La chronologie *Immigration et impact* a été lancée le 30 septembre 2024, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Elle a été consultée 126 322 fois.
- 97 % des visiteurs sondés étaient satisfaits ou très satisfaits de leur expérience globale.

Priorité stratégique 2 : Assurer un accès amélioré pour tous les publics sur place, sur la route et en ligne.

Appuie la responsabilité essentielle 1 : Expérience du visiteur et création de liens et 2 : Installations

INSTALLATIONS

But : Les installations du Musée, qui contribuent à une expérience du visiteur accueillante et engageante, sont sécuritaires et accessibles pour tous. Elles sont de plus entretenues de façon efficace, avec une approche écologique pour l'organisation.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2025

- Les projets d'immobilisations optimisent l'utilisation de l'espace, améliorent l'accessibilité, sont gérés de façon prudente, en respectant le caractère patrimonial des lieux, et les décisions sont prises en considérant les changements climatiques.

Terminé en date du 31 mars 2025

- Les 39 objectifs annuels du plan d'accessibilité du Musée ont été atteints.

ACCÈS ET SENSIBILISATION

But : Le Musée bénéficie d'une sensibilisation, d'un soutien et d'une fréquentation accrue de la part du public.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2025

- Continuer à amplifier la portée en ligne, en particulier à travers le Canada, grâce à un contenu éducatif, pertinent et engageant sur les médias sociaux. Augmenter le nombre d'abonnés sur les médias sociaux de 5 % sur toutes les plateformes. Les objectifs spécifiques comprenaient l'augmentation du nombre d'abonnés Facebook de 7 % et du nombre d'abonnés Instagram de 12 %.
- Atteindre 25 rédacteurs/blogueurs spécialisés dans les voyages et obtenir 2 300 mentions dans les médias.
- Lancer la saison 5 des balados du Musée, avec un objectif de 35 000 téléchargements.

Terminé en date du 31 mars 2025

- Le nombre d'abonnés a augmenté de 4 % sur Facebook et de 17 % sur Instagram.
- Au cours de l'année, 2 312 mentions dans les médias ont été générées et plus de 35 blogueurs et écrivains spécialisés dans les voyages ont été contactés.
- La saison 5 des balados du Musée a été lancée. Il y a eu 64 472 téléchargements.

Priorité stratégique 3 : Construire et entretenir des partenariats exceptionnels en s'engageant avec d'autres pour amplifier nos missions complémentaires.

Appuie la responsabilité essentielle 1 : Expérience du visiteur et création de liens

RAYONNEMENT NATIONAL ET COLLABORATION

But : Le Musée est considéré comme un collaborateur positif avec les principales parties prenantes, il facilite les conversations intéressantes sur les thèmes de l'immigration et vise à inspirer des actions positives.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2025

- Continuer à développer et à renforcer un réseau de partenaires stratégiques et être perçu comme un collaborateur positif. S'engager dans huit partenariats significatifs.
- Chercher à collaborer avec des partenaires autochtones pour garantir l'inclusion et la représentation des voix des Premières Nations.

Terminé en date du 31 mars 2025

- Des partenariats ont été établis avec Taste Canada, Devour Film Festival, le Black Cultural Centre for Nova Scotia, le Neptune Theatre, Parcs Canada, Show Canada, l'Université Concordia, Discover Halifax, Tourism Nova Scotia, Halifax Comedyfest, 2b theatre company et Taste Asia.
- Les services chargés des expositions, de la programmation et de la communication ont travaillé avec des consultants et des partenaires autochtones pour garantir l'inclusion et la représentation. Cela s'est traduit par l'inclusion de contenu autochtone dans la nouvelle exposition *à la table : le goût de l'immigration* et dans la chronologie numérique *Immigration et impact*.

Priorité stratégique 4 : Se faire le champion d’une équipe inclusive, agile, réactive et collaborative.

Appuie : Les trois responsabilités essentielles et les services internes

SERVICES INTERNES

But : La Société sera un modèle de pratiques progressives, innovatrices et de gestion saine. Son personnel et ses bénévoles continueront à être habilités et diversifiés, avec un esprit d’entreprise, et continueront à respecter la mission et le mandat du Musée.

Engagements clés d’ici le 31 mars 2025

- Les engagements du plan d’entreprise sont intégrés dans tous les accords de performance des employés.
- 90 % des employés permanents participent à des formations et programmes d’apprentissage.
- 50 bénévoles jouent un rôle important dans la culture, la diversité et le succès du Musée.
- Le programme *Bienvenue chez vous au Canada*, qui emploie des immigrants récemment arrivés, compte 8 à 12 participants.
- Maintenir un taux de minorités visibles au sein du personnel qui soit supérieur à la moyenne locale (11 % selon les données de recensement d’Halifax).

Terminé en date du 31 mars 2025

- Les accords de performance font tous référence aux engagements du plan d’entreprise.
- 96 % du personnel a participé à des périodes de perfectionnement professionnel et ont profité des possibilités de s’instruire, y compris des formations linguistiques.
- 55 bénévoles actifs ont fourni plus de 407 heures de service au Musée en 2024-2025.
- Dix personnes ont participé au programme *Bienvenue chez vous au Canada*, en travaillant dans divers services du Musée.
- 19 % de la main-d’œuvre permanente est issue de minorités visibles.

Priorité stratégique 5 : Servir de société d’État modèle, financièrement responsable, durable et entièrement redevable à la population canadienne.

Appuie la responsabilité essentielle 3 : Activités commerciales et de collecte de fonds

SAINE GOUVERNANCE DES RESSOURCES

But : L’organisation et ses ressources sont alignées de sorte que le Musée peut respecter son mandat.

Engagements clés d’ici le 31 mars 2025

- Atteindre l’objectif de 3 502 430\$ de produits autogénérés, dont 1 391 050\$ de développement de fonds.

Terminé en date du 31 mars 2025

- Réalisation de 3 836 600\$ de produits autogénérés, dont 1 545 200\$ de développement de fonds.

RAPPORT DE GESTION

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Ces responsabilités sont :

- Expérience du visiteur et création de liens : Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.
- Installations : Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
- Activités commerciales et de collecte de fonds : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.
- Services internes : De bonnes pratiques de gestion sont appliquées et les ressources sont gérées efficacement afin de soutenir l'atteinte du mandat du Musée.

Rendement et perspectives

L'exercice 2024-2025 a été une étape importante pour le Musée. Le 25^e anniversaire de la réouverture du Quai 21 au public en tant que site d'interprétation a été célébré, jetant les bases de ce qui allait devenir le Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

La fréquentation reste inférieure aux niveaux antérieurs à la pandémie. Le Musée dépend fortement de la fréquentation de visiteurs originaires d'en dehors de la Nouvelle-Écosse, puisque seulement 7 % des visiteurs viennent de la province. En 2024, la Nouvelle-Écosse a accueilli 2 millions de visiteurs, soit une baisse de 12 % par rapport à 2023, bien en deçà du pic de 2,4 millions atteint avant la pandémie en 2018 et 2019. Les facteurs influençant la fréquentation continuent de changer, mais certains indicateurs laissent présager une augmentation du tourisme national pour l'été 2025. Les visiteurs continuent d'apprécier le Musée, 97 % d'entre eux ayant répondu qu'ils étaient satisfaits de leur visite.

Le Musée remplit son mandat national en partie en créant des expositions originales qui voyagent à travers le pays. L'exposition itinérante actuelle, *Refuge Canada*, qui existe en trois formats, a continué à parcourir le pays, s'arrêtant dans 12 villes et villages. En août 2024, le Musée a lancé *Une histoire révélée : L'esclavage des Noirs au Canada*, une exposition créée avec la conservatrice invitée Afua Cooper en partenariat avec le Black Cultural Centre for Nova Scotia. L'exposition a été présentée au Musée jusqu'en décembre 2024 et sera présentée au Black Cultural Centre for Nova Scotia jusqu'en mai 2025, avant d'entamer ses voyages à travers le pays en septembre 2025. Tout au long de l'année, la préparation de la prochaine grande exposition itinérante du Musée, *à la table : le goût de l'immigration*, qui ouvrira ses portes en mai 2025, s'est poursuivie. Elle sera présentée au Musée jusqu'en janvier 2026, avant d'entamer ses voyages à travers le Canada pour les cinq prochaines années.

Le 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le Musée a lancé son application de chronologie en ligne intitulée *Immigration et impact*. Cette ressource historique unique permet aux lecteurs de voir l'histoire de ces terres à travers trois perspectives distinctes : une consacrée à la migration des peuples vers ce qui est aujourd'hui le Canada, une consacrée aux lois et aux politiques qui ont régi ces migrations et une consacrée à l'histoire et à la présence pérennes des peuples autochtones. Le contenu de cette dernière perspective a été créé et étudié par des universitaires autochtones.

Mai 2024 a vu l'ouverture de *L'Opération Parasol : Un besoin urgent, une action rapide*, une exposition spéciale recherchée et créée par le Musée. L'exposition a marqué le 25^e anniversaire de l'arrivée au Canada de milliers de réfugiés kosovars, dont beaucoup ont assisté à l'ouverture de l'exposition. L'exposition a été présentée jusqu'à la fin du mois de juillet 2024.

Le Musée est en contact avec de nombreuses communautés diverses par l'entremise de sa programmation publique. Cela comprend des projections de films, des présentations d'auteurs, des ateliers de cuisine, etc. L'hiver est toujours la période la plus calme de l'année en termes de fréquentation, mais pendant le congé de mars, le Musée a accueilli 2 700 visiteurs de tous âges et, grâce à un don généreux, l'entrée au Musée a été gratuite pendant toute cette semaine. L'événement phare de la programmation publique du Musée, la célébration annuelle de la fête du Canada, a attiré plus de 7 700 personnes et a proposé une course au trésor, des spectacles de musique et de danse, ainsi que des activités pour les enfants et les familles.

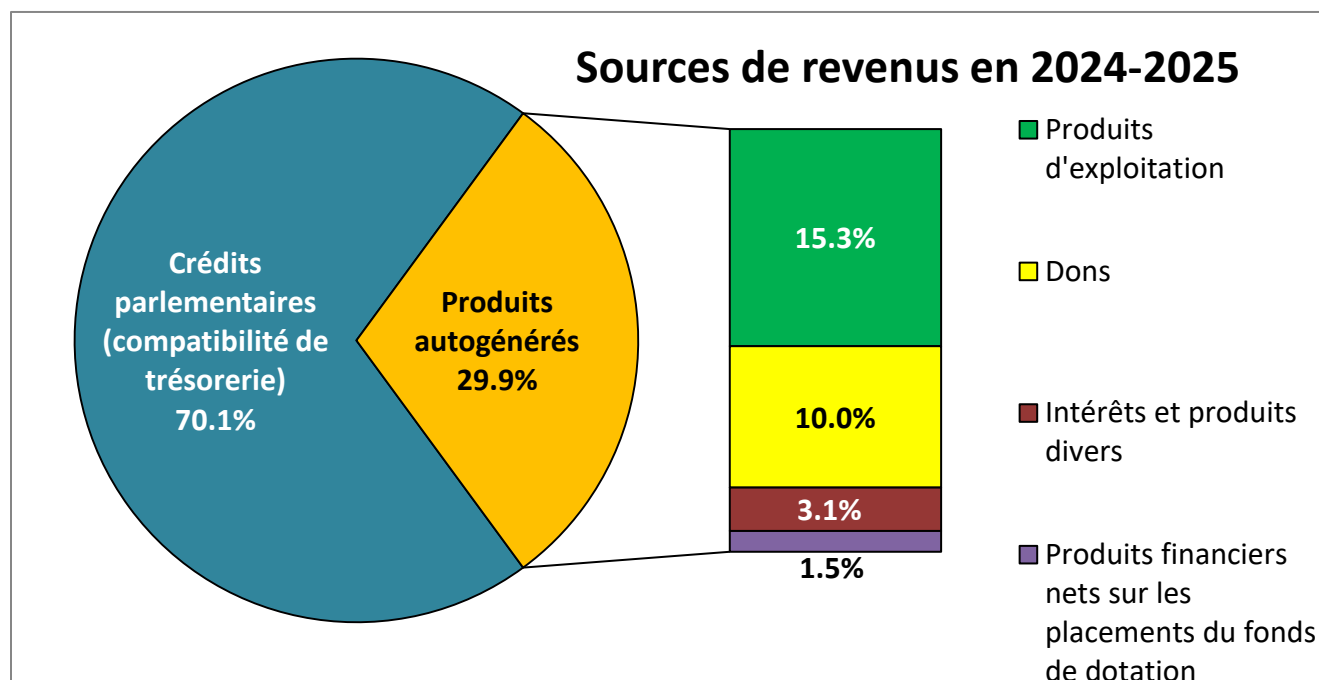
Le Musée reste une organisation stable, bien placée pour servir la population du Canada. Ses expositions reflètent l'histoire et la diversité de l'immigration au Canada, son bâtiment est animé par un large éventail de programmes publics, sa collection continue de s'enrichir et d'être préservée, et son impact continue de se faire sentir à l'échelle nationale.

Résultats financiers

EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation net de l'année étaient de 1 860 000 \$. Avec les 8 136 000 \$ d'actif net non affecté de 2023-2024, moins la préservation du capital de 203 000 \$ au fonds de dotation de l'exercice en cours, l'actif net non affecté est de 9 793 000 \$ en date du 31 mars 2025.

Les fonds disponibles pour l'exploitation du Musée sont des crédits parlementaires et des produits autogénérés, qui comprennent les produits d'exploitation, les dons, les intérêts et produits divers, de même que les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation.



Selon la méthode de comptabilité d'exercice, les crédits parlementaires ont diminué de 308 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, passant de 11 185 000 \$ à 10 877 000 \$. Le Musée a reçu des crédits par l'entremise du budget principal d'un montant de 9 688 000 \$ (net de 336 000 \$ utilisés pour l'achat d'immobilisations), incluant 1 225 000 \$ de financement supplémentaire pour les dépenses opérationnelles et d'immobilisations par le biais du Budget 2023. Le montant restant de 1 189 000 \$ en crédits parlementaires de l'exercice se terminant le 31 mars 2025 est l'amortissement des contributions différées liées aux immobilisations.

Les produits d'exploitation, les dons, ainsi que les intérêts et produits divers ont totalisé 3 919 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, comparativement à 3 217 000 \$ en 2023-2024. Les produits d'exploitation incluent les ventes de billets pour les expositions, les locations de salles, la programmation, les événements spéciaux, la boutique et les ventes du Centre d'histoire familiale Banque Scotia.

L'augmentation nette des produits d'exploitation est principalement due à la hausse des locations de salles et des ventes de billets et de souvenirs, compensée par la baisse des produits liés aux événements spéciaux. Le Musée a accueilli 56 134 visiteurs payants en 2024-2025, comparativement à 53 917 en 2023-2024. Le dernier Dîner des vins de Californie ayant eu lieu en mai 2023, le Musée a organisé un événement spécial de moins en 2024-2025. Les dons ont augmenté à la suite d'un effort ambitieux visant à obtenir de nouveaux engagements en matière de dons majeurs. Les intérêts et produits divers ont augmenté, principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025, un produit financier net sur les placements du fonds de dotation de 203 000 \$ est inclus dans l'état des résultats, comparé à un produit net de 91 000 \$ en 2023-2024. Au 31 mars 2025, les placements du fonds de dotation avaient des gains cumulés non réalisés de 1 854 000 \$, comparativement à des gains cumulés non réalisés de 1 252 000 \$ au 31 mars 2024. Les gains et pertes non réalisés sur les placements ne sont pas comptabilisés comme des produits, mais plutôt comme des gains et pertes de réévaluation cumulés dans l'état de la situation financière. Une augmentation nette des gains de réévaluation cumulés de 602 000 \$ a été constatée pour l'exercice 2024-2025, ce qui entraîne un rendement global net positif de 805 000 \$ pour les placements du fonds de dotation, comparativement à un rendement net positif de 1 160 000 \$ pour l'exercice 2023-2024.

Les charges de l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ont été plus élevées, allant de 12 907 000 \$ en 2023-2024 à 13 208 000 \$ en 2024-2025. L'augmentation de 301 000 \$ est principalement due à l'augmentation des dépenses d'exposition et de programmation et des fournitures et services d'exploitation, compensée par une diminution des services professionnels. Les dépenses d'exposition ont augmenté avec le développement de la prochaine exposition interne du Musée, *à la table : le goût de l'immigration*, qui ouvrira en mai 2025, et avec l'installation du nouveau système de gestion du contenu des expositions qui stocke, gère et exploite le contenu numérique des expositions permanentes. Les fournitures et services de fonctionnement ont augmenté principalement en raison du soutien apporté aux conférences liées au Musée et aux nouveaux systèmes de gestion des ressources humaines et de location d'espaces. Les services professionnels ont diminué en raison du calendrier des projets.

SITUATION FINANCIÈRE

L'actif a augmenté de 1 913 000 \$ pour atteindre 26 646 000 \$ au 31 mars 2025, principalement en raison de l'augmentation de la trésorerie de 1 743 000 \$ et de la trésorerie et placements du fonds de dotation de 811 000 \$, compensée par la diminution nette des immobilisations de 922 000 \$. L'augmentation de la trésorerie est principalement due au résultat d'exploitation net. L'augmentation de la trésorerie et

placements du fonds de dotation est principalement due à la performance positive du fonds de dotation pour l'année. La diminution des immobilisations est principalement due à l'amortissement, net des acquisitions d'immobilisations.

Le passif a diminué de 555 000 \$ pour atteindre 5 351 000 \$ en date du 31 mars 2025, principalement en raison d'une diminution nette de 922 000 \$ des apports reportés afférents aux immobilisations attribuable principalement à l'amortissement net des achats d'immobilisations. L'actif net comprend l'actif net non affecté et l'actif net du fonds de dotation. L'actif net non affecté était de 9 793 000 \$ au 31 mars 2025. L'actif net du fonds de dotation de 11 502 000\$ en date du 31 mars 2025 comprend les contributions de dotation cumulatives de 9 296 000\$, les gains nets de réévaluation cumulés de 1 854 000\$ et l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 000 \$.

Risques d'affaires

RISQUES FINANCIERS

Le Musée est exposé à plusieurs risques financiers en lien avec ses activités et avec sa trésorerie et ses placements du fonds de dotation. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de prix). Une analyse détaillée des risques financiers est présentée dans les notes aux états financiers.

La plupart des risques financiers sont liés au fonds de dotation. Le conseil d'administration et la direction s'engagent à administrer prudemment les ressources du fonds de dotation. Un conseiller en placements soutient le Musée dans la surveillance et la gestion d'un portefeuille diversifié. La direction collabore avec ce conseiller en placements pour déterminer la meilleure combinaison d'actifs afin de respecter le risque global acceptable du portefeuille et de faire un rapport périodique au conseil d'administration. La politique de fonds de dotation actuelle, approuvée par le conseil d'administration du Musée en octobre 2022, fixe des allocations cibles permettant aux allocations de classes d'actifs de varier dans une fourchette donnée. Le conseil d'administration et la direction ont déterminé que tous les risques financiers actuels pour le fonds de dotation présentent un niveau de risque acceptable.

Conformément à la politique du fonds de dotation du Musée, le capital est protégé et détenu à perpétuité. L'objectif général est de fournir suffisamment de liquidités pour satisfaire aux exigences de dépenses annuelles prévues, en tirant les produits autorisés du fonds de dotation, tout en assurant une croissance permettant de maintenir le pouvoir d'achat du capital du fonds de dotation. Le Musée peut uniquement puiser dans les produits du fonds de dotation pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, le développement d'expositions et d'autres priorités similaires du Musée. Une réserve avait été constituée pour couvrir les besoins annuels dans le cas où le fonds de dotation ne générerait pas les produits annuels requis.

AUTRES RISQUES D'AFFAIRES

Le Musée étant situé à l'embouchure du port d'Halifax, sur le front de mer, les risques liés aux effets du changement climatique sont de plus en plus importants. Alors que les événements météorologiques significatifs se font plus fréquents et plus graves, les risques pour les installations du Musée et la collection augmentent. Un plan de poursuite des opérations robuste est en place pour atténuer leur impact, mais certains des risques doivent être acceptés étant donné que le Musée ne peut pas changer d'emplacement.

Il existe un risque de non-conformité avec la *Loi canadienne sur l'accessibilité* en raison de la défaillance potentielle d'un ascenseur défectueux. Le remplacement de cet ascenseur est prévu pour le premier trimestre 2026.

Stabilité financière et capacité à générer des revenus

Le Musée prône la durabilité financière et continue à travailler sur un plan qui maximise la génération de produits tout en diminuant les coûts.

Le Musée n'est pas propriétaire des locaux du Quai 21. Il les loue plutôt à l'Administration portuaire de Halifax. Tous les cinq ans, des augmentations de loyer sont prévues dans le contrat de location de 40 ans négocié par le gouvernement du Canada au nom du Musée. Il n'y a pas d'augmentation correspondante des crédits parlementaires du Musée. Depuis 2015-2016, les frais liés au personnel et les coûts non discrétionnaires des installations dépassent les crédits. Tous les fonds pour la programmation, les charges d'exploitation (autres que les charges liées au personnel et au bâtiment) et certaines exigences d'immobilisations doivent être couverts par les produits autogénérés.

Les produits autogénérés combinés à l'actif net non affecté du Musée ont historiquement été suffisants pour financer les besoins du Musée. Étant donné que de plus en plus de produits autogénérés sont consacrés au personnel et aux coûts non discrétionnaires des installations, ce n'est plus le cas, ce qui engendre des risques croissants pour l'intégrité du programme. À partir de 2026-2027, le Musée devra commencer à dépenser son actif net non affecté. Si la tendance se poursuit, le Musée finira par contrevenir à son plan de continuité des affaires, qui stipule qu'une réserve d'au moins 50 % de ses produits autogénérés annuels doit être maintenue. Le Musée, conjointement avec les autres musées nationaux et le gouvernement, a évalué le financement nécessaire pour combler ce déficit structurel et couvrir les nouveaux coûts.

États financiers

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Exercice clos le 31 mars 2025

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public et l'intégrité et l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants qui sont nécessairement fondés sur les estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

Pour assumer sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, la direction a établi et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments sont conçus dans le but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux règlements qui en découlent, à la *Loi sur les musées*, au règlement administratif du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Le Conseil a établi un comité de vérification et de surveillance du risque conformément à l'article 148 de la LGFP. Les membres de la direction ne siègent pas au Comité de vérification et de surveillance du risque. Cependant, le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne du Musée et l'auditeur externe indépendant pour voir comment ces parties s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de surveillance du risque a examiné les états financiers avec l'auditeur externe. Sur la recommandation du Comité de vérification et de surveillance du risque, le Conseil d'administration a approuvé les états financiers inclus dans le présent rapport.

L'auditeur externe du Musée, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers et fait rapport de son audit au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, responsable devant le Parlement du Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

La chef de la direction,



Marie Chapman

Le 25 juin 2025

La chef de la direction financière,



Kendall J. Blunden, CPA, CA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une

anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, le règlement administratif du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

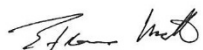
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Etienne Matte'.

Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Halifax, Canada
Le 25 juin 2025

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État de la situation financière

	31 mars 2025	31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	9 846	8 103
Créances (note 3)	338	201
Stocks	135	119
Charges payées d'avance	381	253
Total de l'actif à court terme	10 700	8 676
Trésorerie et placements du fonds de dotation (note 9 a)	11 766	10 955
Immobilisations (note 4)	4 179	5 101
Collections (note 5)	1	1
Total de l'actif	26 646	24 733
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	913	541
Produits reportés (note 7)	259	264
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 8)	4 179	5 101
Actif net		
Non affecté	9 793	8 136
Grevé d'une affectation interne (note 10)	352	352
Gains de réévaluation cumulés	1 854	1 252
Fonds de dotation (note 9 b)	9 296	9 087
Total de l'actif net	21 295	18 827
Total du passif et actif net	26 646	24 733

Obligations contractuelles (note 12)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :



Cynthia Price Verreault
Présidente du conseil d'administration



Vivek Sood
Vice-président du conseil d'administration

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Produits		
Exploitation (tableau 1)	2 117	1 979
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus d'un apparenté (note 8)	69	69
Dons	1 379	868
Intérêts et produits divers	423	370
Total des produits	3 988	3 286
Charges (tableau 2)		
Expérience du visiteur et création de liens	5 041	4 942
Installations	4 201	4 134
Activités commerciales et de collecte de fonds	1 471	1 420
Services internes	2 495	2 411
Total des charges	13 208	12 907
Résultat d'exploitation net avant les crédits parlementaires et les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation	(9 220)	(9 621)
Crédits parlementaires (note 11)	10 877	11 185
Produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation (note 9)	203	91
Résultat d'exploitation net	1 860	1 655

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	1 252	183
Pertes réalisés sur les placements		
du fonds de dotation reclassés dans les résultats	18	93
Gains non réalisés sur les placements		
du fonds de dotation	584	976
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	1 854	1 252

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Gains de réévaluation cumulés	Fonds de dotation	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	8 136	352	1 252	9 087	18 827	16 097
Résultat d'exploitation net	1 860	—	—	—	1 860	1 655
Virement à (de) (note 10)	(203)	—	—	203	—	—
Gains de réévaluation	—	—	602	—	602	1 069
Dotations reçues (note 9 b)	—	—	—	6	6	6
Actif net à la clôture de l'exercice	9 793	352	1 854	9 296	21 295	18 827

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Crédits parlementaires reçus	9 688	9 999
Encaissements de clients et donateurs	3 560	3 003
Décaissements aux fournisseurs	(5 399)	(5 303)
Paielements liés aux salaires et avantages	(6 474)	(6 535)
Intérêts reçus	420	360
Total des activités de fonctionnement	1 795	1 524
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(185)	(52)
Total des activités d'investissement en immobilisations	(185)	(52)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements du fonds de dotation	(892)	(1 321)
Cession de placements du fonds de dotation	683	1 213
Total des activités d'investissement	(209)	(108)
Activités de financement		
Crédits parlementaires reçus pour l'acquisition d'immobilisations	336	62
Dotations reçues	6	6
Total des activités de financement	342	68
Augmentation de la trésorerie	1 743	1 432
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 103	6 671
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 846	8 103

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

1. Pouvoir, objectifs et activités

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée ») a été constitué le 25 novembre 2010 en vertu de la *Loi sur les musées*. Le transfert et la cession des actifs, des ententes et des documents de la Société du Quai 21 et de la Fondation du Quai 21 ont été effectués le 3 février 2011. Le Musée est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujetti aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat du Musée est d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie du Canada.

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Ces responsabilités sont :

- a) Expérience du visiteur et création de liens : Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.
- b) Installations : Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
- c) Activités commerciales et de collecte de fonds : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.
- d) Services internes : Des pratiques de gouvernance saines sont en place et les ressources sont gérées efficacement de façon à appuyer la réalisation du mandat du Musée.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

1. Pouvoir, objectifs et activités (suite)

Frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, de même que d'autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour a) aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et b) présenter la mise en œuvre de cette instruction dans le prochain plan d'entreprise du Musée.

En juin 2016, le Musée a aligné ses politiques et ses pratiques avec les instruments du Conseil du Trésor et, depuis, il satisfait aux exigences de la directive.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le Musée comptabilise les apports selon la méthode du report pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

i) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada verse des fonds au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont considérés comme des apports afférents aux immobilisations et reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations correspondantes acquises.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

i) Crédits parlementaires (suite)

Les crédits parlementaires qui sont affectés à des charges déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel le crédit est approuvé.

ii) Dons

Les dons comprennent les apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers, des fondations et des sociétés.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus.

Les produits et les charges de contrepartie pour les biens et services donnés en nature sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la réception.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les dotations sont assujetties à des restrictions d'origine externe qui précisent que le capital du fonds de dotation doit être conservé en permanence. Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net de l'exercice au cours duquel elles sont reçues selon la méthode du report pour les apports.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

ii) Dons (suite)

Les produits financiers gagnés sur les placements du fonds de dotation général ne sont pas affectés et le Musée les comptabilise en produits dans l'exercice où ils sont gagnés. Les produits financiers gagnés peuvent, par la suite, être grevés d'une affectation interne par le Musée, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration, pour être dépensés à une date ultérieure ou réinvestis pour préserver le capital. Les produits financiers gagnés sur le fonds de dotation pour l'éducation sont affectés, et peuvent être reportés et comptabilisés en produits lorsque les services sont rendus.

iii) Produits d'exploitation

Les produits provenant des activités du Musée comprennent la vente de billets d'entrée générale, la location de salles avec un pourcentage des ventes de restauration, les ventes de la boutique, les ventes du Centre d'histoire familiale, les événements spéciaux et la programmation, y compris les expositions itinérantes. Ils consistent en une obligation de performance qui est satisfaite à un moment donné. Ces revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou services sont livrés au client.

Les fonds provenant des activités du Musée et qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens ou de services sont reportés et comptabilisés en produits lorsque les biens sont livrés ou les services sont rendus.

iv) Apports afférents aux immobilisations

Les apports afférents aux immobilisations représentent des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat et sur les mêmes périodes que les immobilisations acquises.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

v) Services des bénévoles

Les bénévoles offrent leur temps pour aider le Musée dans ses activités. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous la forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

vi) Apport de biens

Les apports de biens reçus dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Collections

Le Musée réunit des collections d'anecdotes, d'artéfacts, d'histoires orales et d'images qui sont liées à son mandat d'explorer le thème de l'immigration au Canada. Ces collections sont élaborées par divers domaines de recherche au sein du Musée.

Les collections du Musée sont comptabilisées à une valeur symbolique de 1 \$ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour les collections du Musée sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets donnés au Musée pour ses collections ne sont pas comptabilisés.

d) Stocks

Les stocks, qui consistent de marchandises de revente pour la boutique, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport.

Les travaux en cours pour les projets d'immobilisations sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. L'amortissement commence lorsque les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue et transférés aux améliorations locatives et aux expositions principales.

Le coût moins la valeur de récupération estimative des immobilisations est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux suivants :

Catégories d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Expositions principales	10 ans
Base de données sur l'immigration et les navires	5 ans
Matériel	5 ans

f) Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi en vigueur, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services passés ou de combler les déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel les salariés rendent les services et représentent l'obligation totale du Musée au titre des prestations de retraite.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les montants réels pourraient différer de ceux présentés. Les durées de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements du fonds de dotation représentent les éléments les plus importants pour lesquels la direction a recours à des estimations. Ces estimations sont examinées annuellement et tout rajustement requis est comptabilisé dans les états financiers de l'exercice au cours duquel il est connu.

h) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations.

Les actifs et passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation est renversé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers

Le Musée a classé tous les actifs et passifs financiers dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur ou dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût. Le Musée soumet les instruments financiers à un test de dépréciation annuel afin de déterminer s'il existe des éléments probants objectifs de moins-value. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation net de l'exercice où elles surviennent.

i) Trésorerie

La trésorerie est composée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

ii) Placements

Les placements du fonds de dotation du Musée peuvent être constitués d'un portefeuille diversifié de trésorerie et de placements à court terme, d'instruments à taux fixe, de capitaux propres internationaux, ainsi que d'actifs de substitution par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Ces placements sont évalués à la juste valeur et les gains ou pertes non réalisés découlant des variations de valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et pertes réalisés sur les placements sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les évaluations à la juste valeur de ces placements sont décrites à la note 15 a).

iii) Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers du Musée comprennent les créances, ainsi que les créditeurs et charges à payer, et sont classés dans la catégorie des éléments évalués au coût. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations inter-entités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) les opérations inter-entités sont enregistrées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouvrés;
- ii) les biens et services reçus sans contrepartie entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

3. Créances

	2025	2024
Créances - ministères et organismes gouvernementaux	216	106
Créances - autre	122	95
Total des créances	338	201

Les montants à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont à recevoir au net dans les 30 jours et ne portent pas intérêt.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

4. Immobilisations

Catégorie	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	22 418	19 101	3 317
Expositions principales	6 483	5 807	676
Base de données sur l'immigration et les navires	46	46	–
Matériel	1 028	942	86
Travaux en cours	100	–	100
Total	30 075	25 896	4 179

Catégorie	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	22 418	18 500	3 918
Expositions principales	6 293	5 175	1 118
Base de données sur l'immigration et les navires	46	46	–
Matériel	982	917	65
Total	29 739	24 638	5 101

En 2024 et 2025, aucune immobilisation n'a été radiée.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

5. Collections

Les collections du Musée sont présentées à une valeur symbolique de 1 \$ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, le Musée n'a engagé aucune charge pour l'acquisition d'objets pour ses collections et n'a tiré aucun produit de la vente d'objets de collection.

6. Créiteurs et charges à payer

	2025	2024
Créiteurs et charges à payer – ministères et organismes		
gouvernementaux	2	80
Créiteurs et charges à payer – autre	911	461
Total des créiteurs et charges à payer	913	541

Les montants dus aux ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont payables sur demande et ne portent pas intérêt.

7. Produits reportés

Les produits reportés que le Musée a comptabilisé au 31 mars sont comme suit :

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	264	221
Fonds reçus au cours de l'exercice	1 028	1 039
Fonds comptabilisés en produits au cours de l'exercice	(1 033)	(996)
Solde à la clôture de l'exercice	259	264

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations du solde des apports reportés au cours des exercices clos le 31 mars sont comme suit :

	Crédits parlementaires	Autres apports	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 678	423	5 101
Ajouter : Crédits pour l'acquisition d'immobilisations	336	—	336
Déduire : Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 189)	(69)	(1 258)
Solde à la clôture de l'exercice	3 825	354	4 179

	Crédits parlementaires	Autres apports	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 802	492	6 294
Ajouter : Crédits pour l'acquisition d'immobilisations	62	—	62
Déduire : Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 186)	(69)	(1 255)
Solde à la clôture de l'exercice	4 678	423	5 101

La partie inutilisée des apports reportés afférents aux immobilisations était nulle au 31 mars 2025 (2024 – nulle). Les autres apports ont été reçus d'un apparenté, soit l'Administration portuaire d'Halifax, pour des améliorations locatives selon le contrat de location des installations au Quai 21.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

9. Fonds de dotation

a) Trésorerie et placements du fonds de dotation

La trésorerie et les placements du fonds de dotation sont constitués des éléments suivants :

	2025		2024	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	148	148	84	84
Placements				
Instruments à taux fixe	3 495	3 477	3 476	3 320
Capitaux propres internationaux	4 626	6 310	4 586	5 848
Actifs de substitution	1 643	1 831	1 557	1 703
Placements totaux	9 764	11 618	9 619	10 871
Total de la trésorerie et placements du fonds de dotation	9 912	11 766	9 703	10 955

Voici un rapprochement au 31 mars de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et de l'actif net du fonds de dotation :

	2025	2024
Actif net du fonds de dotation	9 296	9 087
Comptabilisation des produits financiers nets cumulés du fonds de dotation des exercices antérieurs	610	610
Comptabilisation des produits financiers nets du fonds de dotation de l'exercice considéré	203	91
Préservation du capital de l'exercice considéré	(203)	(91)
Report des produits financiers nets du fonds de dotation de l'exercice considéré	6	6
Gains de réévaluation cumulés	1 854	1 252
Trésorerie et placements du fonds de dotation (à la juste valeur)	11 766	10 955

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

9. Fonds de dotation (suite)

b) Actif net du fonds de dotation

Au cours de l'exercice, le Musée a reçu des dotations s'élevant à 6 \$ (2024 – 6 \$). En 2025, 203 \$ a été comptabilisé comme une augmentation directe du fonds de dotation pour la préservation du capital (2024 – 91 \$). Au 31 mars, l'actif net du fonds de dotation comprenait les dotations cumulatives suivantes :

	2025	2024
Dotations reçues de la Fondation du Quai 21	4 874	4 874
Autres dotations reçues	2 849	2 843
Préservation du capital	1 573	1 370
Actif net du fonds de dotation à la clôture de l'exercice	9 296	9 087

10. Actif net grevé d'une affectation interne et préservation du capital du fonds de dotation

Avec l'approbation du Conseil d'administration, le Musée peut grever d'une affectation les produits financiers nets non dépensés des placements du fonds de dotation comme réserve à dépenser à une date ultérieure ou utiliser les produits nets pour la préservation du capital du fonds de dotation. En 2025 et 2024, il n'y a pas eu de changement de l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 \$ (2024 – 352 \$). En 2025, 203 \$ ont été utilisés pour la préservation du capital du fonds de dotation (2024 – 91 \$). Le montant de préservation est reflété dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un virement de l'actif net non affecté à l'actif net du fonds de dotation.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

11. Crédits parlementaires

Pour réaliser son mandat, le Musée dépend du financement gouvernemental, qui comprend les éléments suivants :

	2025	2024
Crédits parlementaires accordés		
Budget principal des dépenses	10 024	8 112
Budget supplémentaire des dépenses	–	1 949
Total des crédits parlementaires	10 024	10 061
Crédits utilisés pour l'achat d'immobilisations amortissables	(336)	(62)
Crédits reçus pour le fonctionnement de l'exercice	9 688	9 999
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 189	1 186
Crédits parlementaires comptabilisés en résultat	10 877	11 185

En 2025, le Musée a reçu 1 225 \$ dans le budget 2023 pour l'exploitation et l'entretien des installations (2024 – 975 \$).

12. Obligations contractuelles

Le Musée a des obligations contractuelles avec l'Administration portuaire d'Halifax, un apparenté, pour la location des installations au Quai 21 jusqu'en février 2051. Le Musée a également conclu des accords de service de conservation numérique, de services médiatiques, de maintenance de bases de données, de production d'expositions, de construction and d'entretien de l'édifice.

Au 31 mars 2025, les obligations contractuelles estimées sont comme suit :

Année	Apparenté	Autre	Total
2026	1 659	946	2 605
2027	1 694	108	1 802
2028	1 694	68	1 762
2029	1 694	68	1 762
2030	1 694	21	1 715
2031 à 2051	40 118	–	40 118
Total des obligations estimées	48 553	1 211	49 764

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

13. Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations que l'employeur doit verser suivant un multiple des cotisations requises des salariés. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date d'entrée en service de l'employé. Pour les employés ayant une date d'entrée en service antérieure au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,01 fois la cotisation de l'employé (2024 – 1,02) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation de l'employé (2024 – 1,00) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée doit cotiser à raison de 5,09 fois la cotisation de l'employé (2024 – 4,63). Les cotisations totales de l'employeur de 465 \$ (2024 – 502 \$) ont été passées en charges dans l'exercice considéré.

La loi oblige le gouvernement du Canada à verser les prestations au titre du Régime. Les prestations de retraite sont généralement acquises pour une période maximale de 35 ans à un taux annuel de deux pour cent multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et sont indexées au taux d'inflation.

14. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié, sur le plan de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent aussi les principaux dirigeants possédant le pouvoir et la capacité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Musée. Cela inclut l'équipe de la haute direction, tous les membres du Conseil d'administration et les membres de leur famille proche.

Le Musée conclut des opérations avec des apparentés dans le cours normal de ses activités selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et entreprises. En plus des opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les présents états financiers, le Musée a engagé des charges s'élevant à 1 920 \$ (2024 – 1 946 \$) composées de charges locatives et frais connexes et du paiement en remplacement d'impôts qui ont été versés à l'Administration portuaire d'Halifax et qui sont inclus dans le poste de charges d'« Installations ».

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs est fonction des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données sur lesquelles reposent ces techniques sont observables ou non observables :

- i) Niveau 1 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 1 peuvent être évalués selon les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- ii) Niveau 2 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 2 sont évalués au moyen des cours du marché pour des actifs et des passifs semblables, des cours sur des marchés qui ne sont pas actifs ou de modèles reposant sur des données observables.
- iii) Niveau 3 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 3 sont évalués au moyen de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques semblables et au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle n'est pas observable.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Voici la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs financiers du fonds de dotation au 31 mars :

Actifs financiers du fonds de dotation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2025
Trésorerie et placements à court terme	148	–	–	148
Placements – Instruments à taux fixe	1 754	1 723	–	3 477
Placements – Capitaux propres internationaux	–	6 310	–	6 310
Placements – Actifs de substitution	–	1 831	–	1 831
Total des actifs financiers du fonds de dotation	1 902	9 864	–	11 766

Actifs financiers du fonds de dotation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2024
Trésorerie et placements à court terme	84	–	–	84
Placements – Instruments à taux fixe	1 801	1 519	–	3 320
Placements – Capitaux propres internationaux	–	5 848	–	5 848
Placements – Actifs de substitution	–	1 703	–	1 703
Total des actifs financiers du fonds de dotation	1 885	9 070	–	10 955

La trésorerie et les placements à court terme ont une durée jusqu'à l'échéance d'au plus trois mois et sont remboursables sur demande sans préavis ni pénalité. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût plus les intérêts courus.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Certains instruments à taux fixe, notamment les obligations d'État et de sociétés, sont détenus directement afin de réduire les coûts de transaction. La juste valeur des placements de portefeuille à taux fixe est mesurée en utilisant la moyenne des cours acheteur et vendeur.

Les placements en capitaux propres et en actifs de substitution sont détenus par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les capitaux propres internationaux englobent seulement des titres de participation à long terme qui se négocient sur une série de bourses mondiales. La juste valeur des titres qui sont activement négociés est évaluée au cours de clôture de la bourse reconnue sur laquelle les titres sont cotés ou principalement négociés. Les placements pour lesquels des cotations fiables ne sont pas facilement disponibles, ou pour lesquels il n'existe pas de cours de clôture, sont classés comme Niveau 2.

Les actifs de substitution offrent traditionnellement une volatilité globale et une corrélation plus faibles avec les indices boursiers traditionnels. Leur objectif est de générer des rendements positifs indépendamment des conditions du marché. Le portefeuille d'actifs de substitution comprend une exposition aux banques canadiennes, aux capitaux propres canadiens versant des dividendes et aux capitaux propres européens versant des dividendes, avec l'atténuation du risque de baisse grâce à des options d'achat couvertes. Les placements en actifs de substitution sont classés comme Niveau 2.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

b) Gestion des risques

Le Musée fait face à un éventail de risques financiers en raison de ses activités, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix).

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

Conformément à la politique de placement du Musée approuvée par le Conseil d'administration, le capital du fonds de dotation est protégé à perpétuité et le Musée ne peut puiser dans les produits du fonds de dotation que pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, l'élaboration des expositions et d'autres priorités similaires du Musée. L'objectif général de placement est de fournir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins annuels des dépenses prévues, autorisées par les produits du fonds de dotation, tout en assurant une croissance adéquate pour maintenir le pouvoir d'achat du capital du fonds de dotation.

Le Conseil d'administration et la direction s'engagent à gérer avec prudence les ressources du fonds de dotation, d'une manière cohérente avec l'exercice précédent. Afin de gérer les risques, le Musée fait appel aux services d'un conseiller en placements et investit dans un portefeuille diversifié. Les objectifs sont d'investir dans des instruments financiers de haute qualité avec des contreparties solvables en limitant le montant qui peut être investi dans une même contrepartie et en utilisant d'autres limites définies dans la politique de placement du Musée. La politique de placement actuelle, approuvée par le Conseil d'administration en octobre 2022, prévoit des fourchettes autorisées de 0 à 10 % de trésorerie et de placements à court terme, de 20 à 60 % d'instruments à taux fixe, de 30 à 65 % de capitaux propres internationaux et de 0 à 40 % d'actifs de substitution.

Le Musée a déterminé et évalué comme suit son exposition aux risques financiers :

(1) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle principalement de la trésorerie, de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et des créances. Le Musée minimise son risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières réputées et de grande qualité et en investissant dans des instruments financiers de grande qualité selon les limites fixées dans la politique de placement du Musée. Le Musée a déterminé que son risque de crédit n'est pas significatif.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(1) Risque de crédit (suite)

i) Trésorerie et placements du fonds de dotation

Selon la politique de placement du Musée à l'égard du fonds de dotation, les placements doivent être détenus dans un portefeuille diversifié de trésorerie et de placements à court terme, d'instruments à taux fixe, de capitaux propres internationaux, ainsi que d'actifs de substitution par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les placements en instruments à taux fixe, en capitaux propres internationaux et en actifs de substitution font en sorte que le Musée s'expose indirectement au risque de crédit lié aux placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés au niveau du gestionnaire de placements.

ii) Créances

Le Musée est exposé au risque de crédit de la part des clients pour un montant de 338 \$ (2024 – 201 \$) provenant du cours normal des activités. Les créances sont comptabilisées au net de la provision pour créances douteuses applicable, qui est établie en fonction du risque de crédit déterminé lié à des comptes particuliers et d'autres renseignements pertinents. La concentration du risque de crédit est limitée pour les créances, vu la faible valeur des opérations avec des parties autres que des ministères.

Au 31 mars 2025, 4 \$ en créance était en arriéré (plus de 30 jours) (2024 – nil), dont aucun montant \$ (2024 – 6 \$) n'a été provisionné par une provision pour créances douteuses. Le Musée n'a pas classé d'autres créances comme douteuses parce qu'elles sont généralement auprès de clients gouvernementaux, qui présentent un faible risque de non-perception.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que des variations des prix du marché, tels que les cours du change, les taux d'intérêt et les autres risques de prix, aient une influence sur le résultat d'exploitation net du Musée ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient.

i) Risque de change

Les placements du fonds de dotation comprennent 3 604 \$ (2024 – 4 781 \$) en placements sous-jacents dans des instruments à taux fixe, des capitaux propres internationaux et des catégories d'actifs de substitution qui comportent un risque de change non couvert. Les fonds libellés en dollars canadiens comportant un risque de change font l'objet en général d'opérations de change à terme ou de contrats semblables en vue de protéger les fonds contre des fluctuations de prix importantes causées par les variations des taux de change. Le risque de change a été déterminé comme étant modéré parce que les placements en question constituent 31 % du portefeuille au 31 mars 2025 (2024 – 44 %).

La sensibilité des placements du fonds de dotation est calculée en fonction d'une augmentation ou diminution de 5 % des taux de change. Au 31 mars 2025, avec toutes les autres variables demeurant constantes, la juste valeur des placements du fond de dotation et les gains et pertes de réévaluation cumulés aurait augmenté ou diminué de 180 \$ (2024 – 239 \$).

Aux 31 mars 2025 et 2024, le Musée n'avait aucun passif libellé en devises qui aurait pu l'exposer à des variations des taux de change.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt pour les flux de trésorerie. Le solde de trésorerie et les placements du fonds de dotation du Musée, qui sont constitués de trésorerie et placements à court terme et d'instruments à taux fixe, rapportent des intérêts à taux fixe ou ont des justes valeurs qui dépendent des taux d'intérêt.

Le Musée gère son risque de taux d'intérêt en conservant une combinaison de placements en instruments à taux fixe qui satisfont aux critères de placement énoncés dans la politique de placement. Le conseiller en placements surveille les expositions au risque de taux d'intérêt selon la politique de placement.

La sensibilité des instruments à taux fixe à une augmentation ou diminution de 1,0 % du taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou réduction de 230 \$ de la juste valeur au 31 mars 2025 (2024 – 221 \$). La sensibilité du solde de la trésorerie à une augmentation ou diminution de 1,0 % du taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou réduction de 96 \$ du produit d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (2024 – 72 \$).

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix survient lorsque la juste valeur des fonds en titres de capitaux propres fluctue à la suite de la baisse d'un indice boursier ou d'autres variables de risque.

Les placements du fonds de dotation comprennent 6 310 \$ de fonds composés de placements sous-jacents dans des titres de capitaux propres (2024 – 5 848 \$). En outre, on retrouve 1 831 \$ d'actifs de substitution qui ont une corrélation avec les indices boursiers au Canada et en Europe (2024 – 1 703 \$).

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

15. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix (suite)

La sensibilité des placements du fonds de dotation est calculée en fonction d'une augmentation ou diminution de 5 % des cours du marché. Au 31 mars 2025, avec toutes les autres variables demeurant constantes, la juste valeur des actifs financiers et les gains et pertes de réévaluation pour l'exercice aurait augmenté ou diminué de 407 \$ (2024 – 378 \$). En pourcentage du portefeuille du fonds de dotation total, ceci représenterait une hausse ou baisse de 3,5 % (2024 – 3,4 %).

(3) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers en temps voulu. Au 31 mars 2025, l'ensemble des créiteurs et charges à payer du Musée était exigible dans un délai de trois mois. Le Musée a déterminé que le risque de liquidité est minime.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Exercice clos le 31 mars 2025

Tableau 1 – Produits d'exploitation

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Location de salles	736	647
Vente de billets pour les expositions	644	578
Boutique	307	280
Événements spéciaux	265	303
Programmation	98	98
Centre d'histoires de famille	67	73
Total des produits d'exploitation	2 117	1 979

Tableau 2 – Charges

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Frais liés au personnel	6 653	6 657
Loyer et frais connexes	1 706	1 705
Amortissement des immobilisations	1 258	1 255
Exposition et programmation	716	383
Fournitures et services de fonctionnement	550	503
Marketing, promotion et reconnaissance	431	399
Réparations, entretien et exploitation de l'édifice	397	378
Services publics	351	353
Fournitures de bureau et administration	269	241
Coût des marchandises vendues	256	291
Paie en remplacement d'impôts	214	241
Frais de déplacements et d'accueil*	205	217
Services professionnels et spéciaux	202	284
Total des charges	13 208	12 907

* Le montant des frais de déplacement et d'accueil comprend 8 \$ de frais d'accueil sous forme de dons en nature (2024 – 7 \$). Des produits de contrepartie pour le même montant ont été comptabilisés dans les dons.

RAPPORT ANNUEL SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AU CLIMAT (NON AUDITÉ)

Il s'agit du premier rapport annuel du Musée sur l'atténuation des risques liés au climat et la gouvernance, conformément aux recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Le rapport est divisé en quatre catégories : gouvernance, stratégie, gestion des risques, et mesures et objectifs.

Gouvernance

Le comité d'audit et de surveillance des risques du conseil d'administration examine les risques, y compris les risques liés au climat, lors de chacune de ses réunions. Le comité se réunit trois à quatre fois par an. Le conseil d'administration lui-même examine deux fois par an la matrice des risques du Musée. Le conseil d'administration approuve le plan d'entreprise du Musée, qui comprend des stratégies de gestion des risques.

La direction identifie les risques et les opportunités liés au climat, et examine et met à jour la matrice d'évaluation des risques tous les trimestres. La direction agit en fonction des risques et des opportunités en planifiant et en exécutant des projets qui saisissent les opportunités, comme réduire les émissions en passant à un éclairage aux DEL.

Stratégie

Le Musée a commencé à rassembler des données pour établir une base de référence pour les émissions de gaz à effet de serre (GES). Une stratégie de gestion des risques liés au climat est en cours d'élaboration.

Le principal risque lié au climat pour le Musée est le risque physique extrême présenté par les ouragans et d'autres événements météorologiques majeurs. Le Musée est situé sur le front de mer du port d'Halifax, sur la côte est du Canada. La région se trouve dans la limite nord du système cyclonique de l'Atlantique. En l'occurrence, l'ouragan Fiona (2022), l'ouragan Dorian (2019) et l'ouragan Juan (2003) ont causé d'importants dégâts en Nouvelle-Écosse. Les événements météorologiques majeurs peuvent également entraîner des coupures d'électricité, ce qui perturbe les opérations.

Le Musée a mis en place un plan de continuité des activités pour les mesures de reprise à la suite d'un incident, d'une perturbation ou d'une catastrophe non désirés. Il stipule également qu'une réserve financière d'au moins 50 % des produits annuels autogénérés doit être maintenue pour garantir que le Musée puisse fonctionner efficacement en cas de crise, reprendre ses activités le plus rapidement possible et financer les réparations rendues nécessaires par des dommages catastrophiques liés aux conditions météorologiques. En 2024-2025, le montant de la réserve financière a été fixé à 1,84 millions \$.

Le Musée a travaillé avec son bailleur, l'autorité portuaire d'Halifax, pour identifier les possibilités de projets d'infrastructure qui permettraient de réduire les émissions et d'accroître la résilience du bâtiment. Un audit énergétique de niveau 2 de l'American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) a été réalisé pour les installations de l'Autorité portuaire de Halifax, dont les bâtiments occupés par le Musée. Le Musée loue les locaux du Quai 21 et une partie des locaux du pavillon 22 et de l'annexe d'immigration. Il occupe 8 414 m² du complexe du port de mer d'Halifax. L'audit énergétique a permis d'identifier la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du Musée et de proposer des possibilités de réduction des émissions de carbone.

Le Musée a pu poursuivre son projet de remplacement des luminaires non DEL par de nouveaux luminaires aux DEL (l'une des opportunités identifiées) et, à la fin de l'année 2024-2025, 70 % de l'éclairage des

installations avait été remplacé. Le Musée aura besoin d'un financement supplémentaire pour traiter les autres opportunités identifiées dans l'audit énergétique, telles que :

- L'intégration d'un refroidisseur à récupération de chaleur dans le système existant.
- Le remplacement du système actuel de refroidissement, de chaudière et de thermopompe.
- L'installation de panneaux solaires pour produire de l'énergie électrique.
- L'installation de capteurs solaires thermiques pour injecter de l'eau chaude dans le système de chauffage.

Gestion des risques

Les risques liés au climat et les autres risques identifiés par la direction sont évalués à l'aide de la matrice d'évaluation des risques. Les risques, tels que les ouragans, qui menacent la capacité du Musée à fonctionner et à continuer à remplir son mandat, sont inclus dans le plan de continuité des activités, avec des protocoles et des réponses planifiés. Situé dans le bâtiment emblématique qui est au cœur de son mandat, le Musée n'a pas la possibilité de déménager et doit donc accepter le risque des ouragans, tout en maintenant des stratégies financières pour atténuer les dommages et les interruptions des activités.

Le Musée utilise la matrice d'évaluation des risques ci-dessous pour classer les risques, y compris les risques liés au climat.

		Incidence				
		Insignifiante Problème mineur facilement traité par les processus quotidiens (par exemple, dommages < 100 000 \$)	Mineure Quelques perturbations possibles (par exemple, dommages de 100 000 \$ à 250 000 \$)	Moyenne Exige beaucoup de temps et de ressources (par exemple, des dommages de 250 000 \$ à 500 000 \$)	Majeure Opérations gravement affectées (par exemple, dommages de 500 000 \$ à 2 millions \$)	Catastrophique La continuité des activités est menacée (p. ex., dommages de plus de 2 millions \$)
Probabilité	Presque certaine (>90 % de probabilité)	Moyenne	Moyenne	Élevée	Extrême	Extrême
	Probable (probabilité de 50-90 %)	Moyenne	Moyenne	Élevée	Extrême	Extrême
	Modérée (probabilité de 10-50 %)	Faible	Moyenne	Moyenne	Élevée	Extrême
	Improbable (probabilité de 3-10 %)	Faible	Faible	Moyenne	Élevée	Élevée
	Rare (probabilité de <3 %)	Faible	Faible	Moyenne	Élevée	Élevée

Mesures et objectifs

Le Musée est conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement. Tout nouveau projet prend en considération les moyens de réduire son empreinte carbone. Le Musée reconnaît également qu'il peut être un gros consommateur d'énergie en raison de paramètres internationaux stricts pour la conservation des collections, de l'âge et de la taille de ses bâtiments et de son utilisation par le public.

En 2024-2025, le Musée a commencé à compiler les renseignements relatifs à la consommation d'énergie et a établi l'exercice 2022-2023 comme année de référence, car le Musée avait retrouvé son nombre de visiteurs habituel (avant la pandémie de COVID-19) et présentait une grande exposition temporaire, ce qui se produit tous les trois ans.

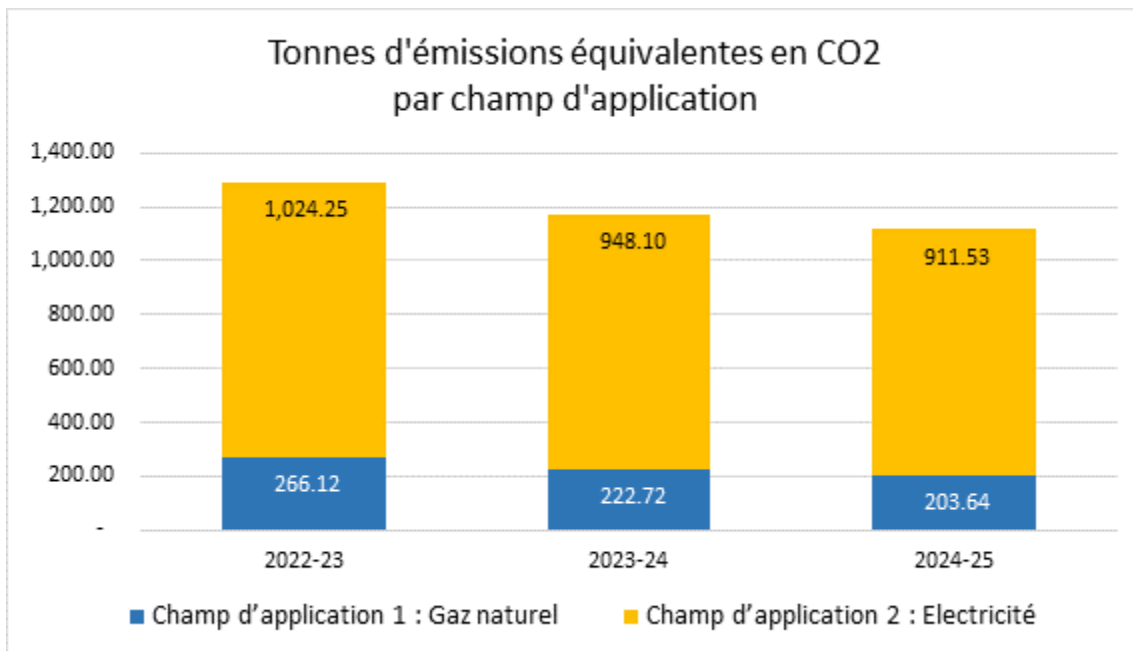
Les calculs des émissions de GES sont conformes à la méthodologie du protocole en la matière et utilisent les facteurs d'émission et les valeurs de référence¹ fournis par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (gouvernement du Canada). Dans le cadre de l'approche de contrôle, le Musée comptabilise 100 % des émissions de GES provenant des activités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel.

Les émissions de GES sont réparties en trois catégories :

- Champ d'application 1 : Émissions directes des actifs possédés (p. ex., installations, équipements et véhicules de la société)
- Champ d'application 2 : Émissions indirectes provenant de l'énergie achetée (p. ex., électricité, vapeur, chauffage et refroidissement achetés)
- Champ d'application 3 : Toutes les autres émissions indirectes (p. ex., les transports et les déplacements du personnel, les déchets, les actifs loués, les voyages d'affaires, les biens et services achetés).

Pour 2024-2025, le Musée est en mesure de rendre compte des émissions directes du champ d'application 1 provenant de ses chaudières au gaz naturel pour le contrôle de la chaleur et de l'humidité et des émissions indirectes du champ d'application 2 liées à la consommation d'électricité. Le rapport n'inclut pas d'autres émissions possibles du champ d'application 1, comme la combustion mobile (le Musée ne possède pas de véhicules) et les émissions fugitives de son système de chauffage, de ventilation et de climatisation (des travaux sont en cours pour obtenir les données) ou toute autre émission indirecte du champ d'application 3.

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changes-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/systeme-tarification-fonde-rendement/systeme-federal-credits-compensatoires-gaz-effet-serre/coefficients-emission-valeurs-reference.html#toc7>



Les émissions du champ d'application 2 du Musée sont importantes par rapport à celles des autres musées nationaux. Selon le rapport d'inventaire national, en 2022, bien que la Nouvelle-Écosse soit le leader national en matière d'énergie éolienne, plus de 70 % de son électricité était produite à partir de charbon, de gaz naturel et d'autres combustibles.² En comparaison, pour 2024-2025, si le Musée avait consommé de l'électricité provenant du réseau électrique de l'Ontario, les émissions du champ d'application 2 auraient été inférieures de 96 % et les émissions totales auraient été inférieures de 78 %. Les gouvernements provincial et fédéral ont fixé des objectifs pour que Nova Scotia Power Inc. produise 80 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 et devienne net zéro d'ici 2035. Si les objectifs sont atteints, les émissions de gaz à effet de serre du Musée s'en trouveront considérablement réduites.

En 2025-2026, le Musée commencera à recueillir des renseignements sur les émissions du champ d'application 3, en commençant par les émissions liées aux voyages d'affaires. La divulgation d'autres émissions du champ d'application 3, comme celles du transport des expositions itinérantes, des déplacements du personnel et des déchets, sera introduite progressivement au cours des prochaines années.

En outre, le Musée s'est engagé à élaborer sa première stratégie d'écologisation en 2025-2026. Le Musée vise à réduire son empreinte carbone tout en favorisant la compréhension de l'impact de ses activités sur l'environnement. Cette approche stratégique intégrera les avancées technologiques en matière d'efficacité énergétique, les techniques opérationnelles durables et les collaborations avec d'autres institutions du gouvernement du Canada engagées dans des objectifs similaires. Le Musée envisage un avenir où ses activités ne se limitent pas à la préservation de l'histoire, mais s'inscrivent également dans un environnement sans émission de carbone.

² <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/electricite-propre/aperçu-nouvelle-ecosse.html>